

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 approuvé à l'unanimité.

L'an deux mil dix-huit, le 10 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : MMES NOUAILLE Roselyne, ANGELINI Patricia, RENOUX Armelle, FAUCONNET Joelle, MS Thierry GAILLARD, DENIS Gérard, DUGUET Pierre, AUGUSTYNIAK Jérôme, MOULINIER Christian, GUYONNET Régis, LESOUPLE Pascal, JOLLIVET Didier, CHASSAGNE David

Etaient absents et excusés : Mme GADON Martine donne pouvoir à Mme NOUAILLE Roselyne
M GAUTHIER Thierry

Secrétaire : Roselyne NOUAILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir :

- La création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet

L'approbation de l'ajout de ce point est validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, suite à la réunion cantonale du 20 septembre dernier, du tableau de répartition de la dotation cantonale 2017 relative au produit des amendes de police.

La commune de Sardent a présenté un devis pour la somme de 1 418,00€ H.T le taux attribué de subvention est de 41,36%, soit une dotation de 586€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le tableau de répartition du produit des amendes de police au titre de 2017, soit une dotation pour la commune de Sardent de 586€,
- Et autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

Conformément à l'article D.2224-3 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le rapport sur le prix et qualité du service (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017 de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

Rapport joint en annexe.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que monsieur COTTAZ Jean-Louis a fait une demande de mise à la retraite pour invalidité, qui prendra effet au 8 novembre 2018. Monsieur le Maire indique que monsieur COTTAZ Jean-Louis sortira des effectifs de la commune dès son dossier validé par la CNRACL.

De ce fait monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique à 31h. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de se prononcer sur l'exécution de la vacance du poste, de créer le nouveau poste et de déterminer le nombre d'heure de travail hebdomadaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A effectuer la vacance du poste,
- A créer au 1^{er} janvier 2019 un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 31h hebdomadaire,
- A signer tous les documents afférents à cette affaire.

Présentation des nouveaux statuts de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts proposés par la communauté de communes pour présentation au Conseil Municipal. Il indique que les interrogations soulevées par les conseillers municipaux pourront faire l'objet de demande de précision auprès des services de la communauté de communes, que des réponses pourront être apportées pour le prochain Conseil Municipal, qui se déroulera le 13 novembre 2018 lors duquel l'approbation des statuts sera mise au vote.

Statuts de la communauté de communes et proposition de définition de l'intérêt communautaire en annexe.

SITUATION BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 59 % de réalisées

Recettes de fonctionnement : 71 % de réalisées

Dépenses d'investissement : 46 % de réalisées

Recettes d'investissement : 61% de réalisées

PREPARATION DES DOSSIERS DETR 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la DETR 2019 a été reçu en mairie. Il s'avère que plusieurs projets de la commune en cours d'instruction sont potentiellement éligibles à savoir :

Dans la rubrique 9 : Développement économique : financement DETR = 40% du HT

- Le projet d'aménagement d'une parcelle communale pour accueillir une Station-Service et une aire de camping-cars
- La mise aux normes électrique du Bar Restaurant Chez Delphine
- L'aménagement d'un WC dans le salon de coiffure

Dans la rubrique 5f : Bâtiments Communaux : financement DETR = 35% du HT

- La réfection de la couverture de la garderie

Dans la rubrique 5a : Mairies : financement DETR = 50% du HT

- La numérisation du cimetière et l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

L'ensemble de ces projets sont en cours d'instruction, ils seront représentés lors du prochain conseil municipal.

POINT SUR LES TRAVAUX NON REALISES

- Seuls les travaux de menuiseries et couvertures/changement des chéneaux restent à réaliser.
Les travaux nécessitant la mise en place d'un échafaudage seront réalisés pendant les vacances de Toussaint.

REUNION DU CCAS

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le 6 novembre à 17h30.

IMPLANTATION DU TERRAIN DE TENNIS

Au regard des dimensions réglementaires nécessaires pour l'homologation du terrain de tennis, il est décidé de ne procéder au marquage du terrain de basket que sur ½ terrain.

La séance est levée à 22H30.